



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

PAR CONSÉQUENT la présente séance a lieu à huis clos, via téléconférence.

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue via téléconférence le vendredi 20 mars 2020 à 17 h 00 et à laquelle participaient les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire, à l'hôtel de ville
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1, en appel conférence
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2, en appel conférence
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3, à l'hôtel de ville
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4, en appel conférence
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5, en appel conférence
Monsieur François Richer Lafèche, Conseiller au poste numéro 6, en appel conférence

Est également présent, à l'hôtel de ville, le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption des procès-verbaux des séances
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 février 2020
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2020
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions



No de résolution
ou annotation

- 6 Administration
 - 6.1 Désignation d'élus à titre de célébrants de mariage civil ou d'union civile
 - 6.2 Résolution d'appui – Modification au Fonds de la taxe sur l'essence
 - 6.3 Embauche d'une agente de sécurité
 - 6.4 Nomination d'une personne et autorisation à appliquer les règlements municipaux
 - 6.5 Avis de motion – Règlement numéro 2020-681 visant la protection des berges, des fonds marins et de la qualité de l'eau, la sécurité des plaisanciers et la protection de l'environnement
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Demande de dérogation mineure – Lot 6 358 469, 112, chemin d'Estérel – Construction d'un bâtiment principal à toit plat
 - 7.2 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 209, 5, avenue de Champfleury – Construction d'un bâtiment principal à toit plat
 - 7.3 P.I.I.A. – Lot 6 358 469, 112, chemin d'Estérel – Construction d'un bâtiment principal
 - 7.4 P.I.I.A. – Lot 5 508 209, 5, avenue de Champfleury – Construction d'un bâtiment principal
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Octroi d'un contrat – Appel d'offres numéro 2020-010 concernant la réfection du réseau routier 2020
 - 8.2 Octroi d'un contrat – Travaux d'ingénierie, réfection du réseau routier 2020, phase II
 - 8.3 Autorisation de signature – Entente de travaux municipaux pour le déplacement de l'avenue des Perdrix
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance



No de résolution
ou annotation

2020-03-025

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES**

2020-03-026

2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2020**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 février 2020 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 14 février 2020 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-03-027

2.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2020**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2020 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 février 2020 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

2020-03-028

3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur François Richer Lafèche, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

ANNULE le chèque numéro 10374 au montant de 248 205.78 \$;

DEMANDE au Service de la trésorerie de produire un nouveau chèque, numéro 10377 pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, au montant de 243 513.78 \$;

APPROUVE la liste des comptes en date du 20 mars 2020 au montant de 492 665.39 \$ dont :

- 183 525.45 \$ sont des comptes payés;
- 309 139.94 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

2020-03-029

6.1 **DÉSIGNATION D'ÉLUS À TITRE DE CÉLÉBRANTS DE MARIAGE CIVIL OU D'UNION CIVILE**

CONSIDÉRANT les articles 366 et 521.3 (2) du code civil du Québec permettant aux maires et aux membres des conseils municipaux de demander au Directeur de l'état civil d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

CONSIDÉRANT la volonté de Madame Rachel Landry et de Monsieur Joseph Dydzak de pouvoir agir comme célébrants compétents sur le territoire de la Ville d'Estérel;



No de résolution
ou annotation

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

DEMANDE au Directeur de l'état civil de reconnaître Madame Rachel Landry et Monsieur Joseph Dydzak comme célébrants compétents sur le territoire de la Ville d'Estérel et de leur émettre un numéro de célébrant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-03-030

6.2 **RÉSOLUTION D'APPUI – MODIFICATION AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE**

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

CONSIDÉRANT que l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

CONSIDÉRANT que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

CONSIDÉRANT que la députée fédérale de Laurentides-Labelle, Madame Marie-Hélène Gaudreau, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Madame Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que la députée fédérale de Laurentides–Labelle, Madame Marie-Hélène Gaudreau, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

APPUIE la députée fédérale de Laurentides–Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet;

TRANSMETTE copie de cette résolution à la députée fédérale de Laurentides–Labelle, Madame Marie-Hélène Gaudreau, et la ministre fédérale de l'Infrastructure, Madame Catherine McKenna.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-03-031

6.3 **EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE SÉCURITÉ**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une agente de sécurité au Service de protection;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande l'embauche de Madame Nancy Lachaine;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

EMBAUCHE Mme Nancy Lachaine à titre d'agente de sécurité en tant que salariée régulier à temps plein.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-03-032

6.4 **NOMINATION D'UNE PERSONNE ET AUTORISATION À APPLIQUER LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

NOMME Madame Nancy Lachaine à titre de personne ou officier autorisé à appliquer les règlements suivants, ainsi que tout amendement auxdits règlements :

- SQ 2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre;
- 2012-617 sur le contrôle des animaux;



No de résolution
ou annotation

- Les articles suivants du règlement SQ 04-2012, non abrogés, puisque non incompatibles avec le règlement SQ-2019:
 - Article 7;
 - Article 10;
 - Article 11;
 - Article 12;
 - Article 13;
 - Article 21.1;

AUTORISE la personne susnommée à émettre des constats d'infraction à tous les contrevenants auxdits règlements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.5 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-681 VISANT LA PROTECTION DES BERGES, DES FONDS MARINS ET DE LA QUALITÉ DE L'EAU, LA SÉCURITÉ DES PLAISANCIERS ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Avis de motion est donné par Madame Anna Dupuis Zuckerman à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 2020-681 visant la protection des berges, des fonds marins et de la qualité de l'eau, la sécurité des plaisanciers et la protection de l'environnement.

7. **URBANISME**

2020-03-033

7.1 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 6 358 469, 112, CHEMIN D'ESTÉREL – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL À TOIT PLAT**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 6 358 469, soit le 112, chemin d'Estérel;

CONSIDÉRANT que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), cette demande fut publiée sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) en date du 26 février 2020 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'arrêté ministériel numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 permet aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication, par exemple par téléphone ou visioconférence;

CONSIDÉRANT que la présente séance a lieu en huis clos;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

REPORTE à une séance ultérieure la prise de décision concernant la dérogation mineure numéro 2020-0001.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

2020-03-034

7.2

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 209,
5, AVENUE DE CHAMPFLEURY – CONSTRUCTION D'UN
BÂTIMENT PRINCIPAL À TOIT PLAT**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 6 358 469, soit le 5, avenue de Champfleury;

CONSIDÉRANT que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), cette demande fut publiée sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) en date du 26 février 2020 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'arrêté ministériel numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 permet aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication, par exemple par téléphone ou visioconférence;

CONSIDÉRANT que la présente séance a lieu en huis clos;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

REPORTE à une séance ultérieure la prise de décision concernant la dérogation mineure numéro 2020-0002.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-03-035

7.3

**P.I.I.A. – LOT 6 358 469, 112, CHEMIN D'ESTÉREL –
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un bâtiment principal au 112, chemin d'Estérel;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le projet du requérant requiert l'obtention d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal, de par sa résolution numéro 2020-03-033, n'a pas statué sur la demande de dérogation mineure 2020-0001;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

REPORTE à une séance ultérieure la prise de décision concernant la demande de P.I.I.A. pour la construction d'un bâtiment principal au 112, chemin d'Estérel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

2020-03-036

7.4 **P.I.I.A. – LOT 5 508 209, 5, AVENUE DE CHAMPFLEURY –
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un bâtiment principal au 5, avenue de Champfleury;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le projet du requérant requiert l'obtention d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal, de par sa résolution numéro 2020-03-034, n'a pas statué sur la demande de dérogation mineure 2020-0002;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

REPORTE à une séance ultérieure la prise de décision concernant la demande de P.I.I.A. pour la construction d'un bâtiment principal au 5, avenue de Champfleury.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. **TRAVAUX PUBLICS**

2020-03-037

8.1 **OCTROI D'UN CONTRAT – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2020-010
CONCERNANT LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2020**

CONSIDÉRANT que l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) exige que les municipalités procèdent par voie de soumissions publiques pour adjudger un contrat comportant une dépense égale ou supérieure au seuil décrété par le ministre;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire procéder à la réfection de la place d'Artois, de l'avenue d'Artois, de l'avenue des Éperviers et de l'avenue des Orioles;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été préparé pour demander aux entrepreneurs de déposer une soumission suite à l'appel d'offres 2020-010;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'ouverture publique des soumissions à 13 h 31 le 13 mars 2020;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs ont présenté une soumission, à savoir :

Soumissionnaire	Proposition (taxes incluses)
LEGD INC.	278 737.11 \$
Monco Construction inc.	279 648.26 \$
Excapro inc.	282 228.17 \$
Uniroc Construction inc.	317 861.26 \$
Pavages Multipro inc.	335 636.52 \$
Construction ANOR (1992) Inc.	386 084.62 \$

CONSIDÉRANT que l'ingénieur au dossier, Monsieur Régis Doré d'Équipe Laurence inc., suite à l'étude des soumissions reçues, recommande d'octroyer le contrat à l'entreprise LEGD INC.;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur François Richer Laflèche et résolu que ce Conseil :

OCTROIE un contrat concernant la réfection de la place d'Artois, de l'avenue d'Artois, de l'avenue des Éperviers et de l'avenue des Orioles au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise LEGD INC., pour un montant de 278 737.11 \$, taxes incluses et ce, conformément aux spécifications du document d'appel d'offres numéro 2020-010;

AUTORISE le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à l'octroi et à la réalisation dudit contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-03-038

8.2 **OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX D'INGÉNIEURIE, RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2020, PHASE II**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire procéder à un deuxième projet de réfection du réseau routier en 2020, soit l'avenue d'Amiens, l'avenue d'Arles, l'avenue et la place des Grives, l'avenue des Mésanges et l'avenue des Pics;

CONSIDÉRANT qu'un appel de proposition a été fait pour obtenir des offres pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie relatif à des travaux de réfection de chemin afin d'octroyer, conformément au règlement sur la gestion contractuelle en vigueur, un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu deux (2) propositions;

CONSIDÉRANT que le Conseil est d'avis que la proposition d'Équipe Laurence inc. est, dans son ensemble, la plus avantageuse pour la Ville;



No de résolution
ou annotation

2020-03-039

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur François Richer Laflèche et résolu que ce Conseil :

OCTROIE un contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie dans le projet de réfection du réseau routier 2020, phase II, à Équipe Laurence inc. et ce, pour un montant de 35 470 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.3 **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE TRAVAUX MUNICIPAUX POUR LE DÉPLACEMENT DE L'AVENUE DES PERDRIX**

CONSIDÉRANT que Monsieur Charles Beaudoin, propriétaire de l'immeuble sis au 2, avenue des Perdrix, désire faire l'acquisition de l'assiette du chemin de l'avenue des Perdrix et en échange donner un fond de terrain pour y implanter une nouvelle assiette de chemin suite à la relocalisation de l'avenue des Perdrix;

CONSIDÉRANT qu'un échange de terrains doit se faire entre les parties pour réaliser ce projet;

CONSIDÉRANT que Monsieur Charles Beaudoin doit agir à titre de promoteur pour la construction du chemin, lequel sera vendu pour la somme d'un dollar (1 \$) à la Ville par la suite;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté le règlement numéro 2009-538 sur les ententes relatives à des travaux municipaux pour permettre au Conseil de conclure des ententes pour la réalisation de travaux municipaux et de déterminer les modalités et exigences pour l'implantation d'infrastructures publiques;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le directeur général et le Maire à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de ce projet, soit l'échange de terrains à titre gratuit et l'entente de travaux municipaux pour la construction du nouveau chemin;

DÉCRÈTE que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si réitéré au long.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**



No de résolution
ou annotation

2020-03-040

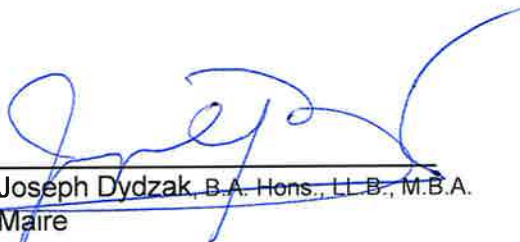
12. **AUTRES SUJETS**


13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Monsieur François Richer Lafèche et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 09, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers


Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.
Maire


Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

**Liste des comptes payés
Au 20 mars 2020**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Groupe Hémisphère Inc.	21-02-2020	10315	4 915.18 \$
Le Service de la perception retraite Québec	21-02-2020	10316	3 940.00 \$
Conception Électrique 2000 Inc.	21-02-2020	10317	10 432.36 \$
Construction Parallèle	21-02-2020	10318	17 680.27 \$
Dicom Express	21-02-2020	10319	12.77 \$
Électrimat	21-02-2020	10320	145.11 \$
Groupe de Sécurité Garda SENC	21-02-2020	10321	3 749.56 \$
Toromont CAT (Québec)	21-02-2020	10322	349.06 \$
Juteau Ruel Inc.	21-02-2020	10323	604.69 \$
Les Uniformes W.Gradingers/Uniplus	21-02-2020	10324	306.16 \$
Portes de Garage Pro-Tech Inc.	21-02-2020	10325	1 983.32 \$
Sirco	21-02-2020	10326	149.47 \$
Ville de Sainte-Adèle	21-02-2020	10327	4 076.19 \$
SAAQ	21-02-2020	10328	7 093.88 \$
Aluminium J. Clément Inc.	28-02-2020	10329	6 958.75 \$
Artimon consultants	28-02-2020	10330	298.94 \$
ADMQ	21-02-2020	10331	638.11 \$
Mathieu Bouchard	21-02-2020	10332	1 121.01 \$
Carrelages & Finitions UAP Inc.	21-02-2020	10333	4 229.64 \$
Compass Minerals Canada-Québec	21-02-2020	10334	1 907.28 \$
Construction Parallèle	21-02-2020	10335	5 743.53 \$
Dicom Express	21-02-2020	10336	12.71 \$
Groupe de Sécurité Garda SENC	21-02-2020	10337	2 902.89 \$
Les Puits du Nord Enr.	21-02-2020	10338	13 739.51 \$
Centre de location GM Inc.	21-02-2020	10339	1 295.03 \$
Revenu Québec	21-02-2020	10340	536.18 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	21-02-2020	10341	615.53 \$
Stéphane Gendron, Architecte	05-03-2020	10343	9 241.12 \$
Mastercard Banque Nationale	31-01-2020	Internet	2 483.63 \$
Hydro-Québec	29-02-2020	Internet	864.38 \$
Supérieur Propane	29-02-2020	Internet	3 352.87 \$
Le Service de perception retraite Québec	31-01-2020	Internet	1 727.68 \$
Le Service de perception retraite Québec	29-02-2020	Internet	1 803.68 \$
Fonds de Solidarité FTQ	31-01-2020	Internet	3 843.88 \$
Fonds de Solidarité FTQ	29-02-2020	Internet	5 173.93 \$
Hydro-Québec	29-02-2020	Internet	47.74 \$
Mastercard Banque Nationale	29-02-2020	Internet	4 696.75 \$
Revenu Québec	31-01-2020	Internet	270.12 \$
Revenu Québec	29-02-2020	Internet	272.66 \$
Revenu Canada	31-01-2020	Internet	2 056.61 \$
Revenu Canada	31-01-2020	Internet	4 408.67 \$
Revenu Canada	29-02-2020	Internet	6 302.01 \$
Revenu Canada	29-02-2020	Internet	2 047.88 \$
Revenu Québec	31-01-2020	Internet	17 303.43 \$
Revenu Québec	29-02-2020	Internet	21 139.21 \$
Syndicat Canadien de la fonction publique	31-01-2020	Internet	432.10 \$
Syndicat Canadien de la fonction publique	29-02-2020	Internet	619.97 \$
Total payé			183 525.45 \$

En vertu du règlement # 2007-516, je vous sou mets le rapport des dépenses tel qu'exigé à l'article 5 du règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière

**Liste des comptes à payer
Au 20 mars 2020**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Atis S.E.C.	20-03-2020	10345	6 469.21 \$
B.M.R. Eugène Monette Inc.	20-03-2020	10346	647.80 \$
Centre de Services Partagés du Québec	20-03-2020	10347	101.35 \$
Compresseur MML Inc.	20-03-2020	10348	808.92 \$
Conception Électrique 2000 Inc.	20-03-2020	10349	4 007.29 \$
Construction Parallèle	20-03-2020	10350	5 646.16 \$
Dicom Express	20-03-2020	10351	57.13 \$
Distribution EauxMax Enr.	20-03-2020	10352	170.50 \$
Entretien Paul Ouimet Inc.	20-03-2020	10353	2 598.44 \$
Équipe Laurence	20-03-2020	10354	2 471.96 \$
Formules Municipales	20-03-2020	10355	557.35 \$
Fournitures de Bureau Denis	20-03-2020	10356	559.29 \$
Groupe de Sécurité Garda SENC	20-03-2020	10357	2 902.89 \$
Groupe Gagnon	20-03-2020	10358	51.74 \$
Hors Limite Inc.	20-03-2020	10359	52.49 \$
Juteau Ruel Inc.	20-03-2020	10360	137.67 \$
Les Uniformes W. Gradinger/Uniplus	20-03-2020	10361	955.85 \$
Centre de Location GM Inc.	20-03-2020	10362	2 295.33 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	20-03-2020	10363	4 728.97 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc.	20-03-2020	10364	687.29 \$
Groupe Ultima Inc.	20-03-2020	10365	34.00 \$
Pièces d'Autos Prud'homme Inc.	20-03-2020	10366	277.21 \$
Peinture Piraga Inc.	20-03-2020	10367	11 641.22 \$
Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.	20-03-2020	10368	402.41 \$
Sani-Dépôt	20-03-2020	10369	82.67 \$
Sirco	20-03-2020	10370	298.94 \$
Société d'Horticulture	20-03-2020	10371	200.00 \$
SPCA	20-03-2020	10372	910.07 \$
Subaru Ste-Agathe	20-03-2020	10373	215.98 \$
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	20-03-2020	10374	248 205.78 \$
Ville de Sainte-Adèle	20-03-2020	10375	924.29 \$
Mathieu Bouchard	20-03-2020	10376	1 121.01 \$
Bell Canada	20-03-2020	Internet	2.24 \$
Bell Canada	20-03-2020	Internet	555.31 \$
Bell Canada	29-02-2020	Internet	500.14 \$
Hydro-Québec	20-03-2020	Internet	2 116.21 \$
Hydro-Québec	20-03-2020	Internet	30.73 \$
Hydro-Québec	20-03-2020	Internet	467.89 \$
Hydro-Québec	20-03-2020	Internet	23.08 \$
Hydro-Québec	20-03-2020	Internet	21.42 \$
Hydro-Québec	20-03-2020	Internet	14.40 \$
Hydro-Québec	20-03-2020	Internet	48.60 \$
Hydro-Québec	20-03-2020	Internet	932.55 \$
Hydro-Québec	20-03-2020	Internet	506.48 \$
Ultramar Ltée	29-02-2020	Internet	1 316.64 \$
Ultramar Ltée	29-02-2020	Internet	916.09 \$
Ultramar Ltée	29-02-2020	Internet	1 842.55 \$
Ultramar Ltée	29-02-2020	Internet	205.12 \$
Ultramar Ltée	29-02-2020	Internet	870.08 \$
Ultramar Ltée	29-02-2020	Internet	1 380.24 \$
Ultramar Ltée	20-03-2020	Internet	1 111.27 \$
Ultramar Ltée	20-03-2020	Internet	606.86 \$
Ultramar Ltée	20-03-2020	Internet	142.83 \$
Total à payer			313 831.94 \$

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière